

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557**20 juillet 1999****SOMMAIRE**

Allcom Luxembourg S.C.I., Heisdorf	page 26726	Gallium S.A., Luxembourg-Kirchberg	26704
Amaxico Properties S.C.I., Heisdorf	26728	Garage Intini, S.à r.l., Bertrange	26705
Arbeco Warenhandels-gesellschaft, S.à r.l., Luxembourg	26690	Global Information Technology S.A., Luxembourg ..	26704
Atech Corporation S.A., Luxembourg	26716	Globrook S.A., Luxembourg-Kirchberg	26705
Atmosfaehr S.A.H., Luxembourg	26718	Grignan Holding S.A., Luxembourg	26705
Autocontrol Holding S.A., Luxembourg	26698	Hallow S.A., Luxembourg	26705
Autoservice 2000, S.à r.l., Remich	26690	H.B.S. International S.A., Livange	26734
Auto Sport Luxembourg S.A., Strassen	26690	I.C.E. Lux International Cleaning Entreprise, GmbH, Niederanven	26706
Aviation Advisory Agency, S.à r.l., Grevenmacher ..	26691	Immo-Charlemagne S.A., Windhof	26706
Baladin S.A., Luxembourg-Kirchberg	26690	Independence Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	26705
(Marc) Balance, S.à r.l., Luxembourg	26691	Initiatives Immobilières S.A., Luxembourg	26707
Ban S.A., Luxembourg-Kirchberg	26691	Institution de Participation Industrielle S.A., Luxembourg	26707
Bank of China (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26691	Intercapital Investment Corporation S.A., Luxembourg	26706
Banque Ferrier Lullin (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26692	Intercon S.A., Luxembourg	26706, 26707
Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26693	Interfinance Investment Corporation S.A., Luxbg ..	26707
Blue Tomato International S.A., Heisdorf	26720	Inter Marine Investment Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	26708
Brand S.A., Luxembourg	26692	Isofin, Sicav, Luxembourg	26709
Bulfin S.A., Luxembourg	26692, 26693	Ixos Holding S.A., Luxembourg	26709
Caipirinha S.A., Luxembourg	26696	Jan, S.à r.l., Luxembourg	26709
Cajas Españolas de Ahorros, Sicav, Luxembourg ..	26695	J.D. Farrods Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	26710
Caluxco S.A.	26691	Jeunesses Musicales du Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	26731
Camca Assurance S.A., Luxembourg	26697	John Benett Holding S.A.	26708
Camca Réassurance S.A., Luxembourg	26697	J.P. Morgan Fund Services S.A., Luxembourg	26710
Car-Renting, S.à r.l.	26697	J.P. Morgan Investment Fund, Sicav, Luxembourg ..	26711
CEPAM, Compagnie Européenne de Participation Mobilier S.A., Luxembourg	26695, 26696	J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Luxembourg	26711, 26712
C.G.B.I., Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	26699	J.P. Morgan Luxembourg Funds, Sicav, Luxembourg ..	26713
Claremont Consultants S.A., Luxembourg	26697	K.N.L. S.A., Luxembourg	26711
CMB Finance S.A., Luxembourg	26698	Kursana Residenzen S.A., Niederanven	26712
Co.Lo.Fin. International S.A., Luxembourg	26696	Labrador Finance S.A., Luxembourg	26713
Colonna S.A., Luxembourg-Kirchberg	26698, 26699	Lady-Shop Chaussures, S.à r.l., Luxembourg	26714
Coretra, S.à r.l., Luxembourg	26699	Locaboat Management Services S.A., Luxembourg ..	26714
Corluy Luxembourg S.A., Strassen	26695	Malev RT, Luxembourg	26715
Costamar Finances Holding S.A., Luxembourg	26723	Marmo S.A., Luxembourg	26713
Cyrus International S.A., Luxembourg	26700	Matralux, S.à r.l., Luxembourg	26715
DDM Luxembourg S.A., Luxembourg	26700	Mc Bride Holding S.A., Luxembourg ..	26712
Destination Europe S.A., Canach	26700	Mezzonen S.A., Luxembourg	26716
EDI Facilities, Electronic Data Interchange Consulting & Customizing, S.à r.l., Frisange	26701, 26702	Mira S.A., Luxembourg	26731
Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg	26699	Modellux S.A., Luxembourg	26734
Estoril Holding S.A., Luxembourg	26703	Mon Gôût, S.à r.l., Mertert	26733, 26734
Europe Organisation S.A., Luxembourg-Weimershof	26714, 26715	Navarin S.A., Luxembourg-Kirchberg	26734
Everlux Maritima S.A., Luxembourg	26700	NBK Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	26730
Exmar Lux S.A., Luxembourg	26701	Nizi, Compagnie des Mines et Métaux S.A., Luxembourg	26699
E & Y Consulting S.A., Luxembourg	26703	O-Industries S.A., Mamer	26736
Film Finances Services Luxembourg S.A., Luxembourg	26703	Sapeurs-Pompiers - Commune de Steinsel - Service d'Incendie et de Sauvetage - Pompejeën Stéssel, A.s.b.l., Steinsel	26725
Finalbano S.A., Luxembourg	26702	Widsell S.A., Luxembourg	26690
Financière FAAA S.A., Luxembourg	26704		
Florale Werkstatt Eden, S.à r.l., Luxembourg	26704		
Fourrures Scheitler, S.à r.l., Mamer	26704		

26690

WIDSELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 61.964.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 1998

L'Assemblée accepte la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG de sa fonction comme commissaire aux comptes. Elle nomme en remplacement COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., 41, avenue de la Gare, L-1020 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2003.

Le 25 mai 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 523, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24113/779/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1999.

ARBECO WARENHANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R. C. Luxembourg B 32.891.

—
EXTRAIT

Les associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 1999, acceptent à l'unanimité la démission de Monsieur Edgar Peters de son poste de gérant de la société et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat et ceci avec effet au 30 avril 1999.

Les associés décident ensuite de nommer en lieu et place du gérant démissionnaire, Madame Gertrud Mertersdorf, demeurant à Trèves.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 1999.

E. Peters G. Mertersdorf.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24126/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

AUTOSERVICE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.
R. C. Luxembourg B 46.650.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour la S.à r.l. AUTOSERVICE 2000
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(24128/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

AUTO SPORT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 8.786.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour la S.A. AUTO SPORT LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(24129/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BALADIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.239.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(24131/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

AVIATION ADVISORY AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 21, rue de Wecker.
R. C. Luxembourg B 23.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour la S.à r.l. AVIATION ADVISORY AGENCY
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(24130/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MARC BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 48.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour la S.à r.l. MARC BALANCE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(24132/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.826.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(24133/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 37/39, boulevard du Prince Henri.

With effect from 7th June 1999, the registered office will move from 9-11, Grand-rue Luxembourg to new address at:

37/39, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The postal address remains the same: P.O. Box 721 L-2017 Luxembourg.

25 May 1999.

D. Liu
Directeur général

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24135/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CALUXCO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.544.

Messieurs Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre, Alain Vasseur, consultant, Holzem et Toby Herkrath, maître en droit, Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur, avec effet immédiat au 19 mai 1999.

La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 19 mai 1999.

Le domicile de la société CALUXCO S.A., établi à Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 19 mai 1999.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24147/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 73, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24139/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.418.

Société Anonyme constituée en date du 9 février 1988 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, n° 77 du 23 mars 1988.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 30 avril 1999:

- que la démission de Monsieur Raymond Ferrier, Président du Conseil d'administration, demeurant à Chambesy (CH), a été approuvée et que décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- que la nomination de Monsieur Daniel Hemmeler, administrateur, demeurant à Genève (CH) a été approuvée;
- que les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises en fonction à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 avril 1999, à savoir:

MM. Walter Infanger;
François Rumpf;
Daniel Hemmeler;
François Revillard;
Roland Beaud;

DELOITTE & TOUCHE S.A. (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.), Réviseur d'Entreprises;

expireront lors de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
Luxembourg, le 25 mai 1999.

Pour extrait conforme
BANQUE FERRIER LULLIN
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(24140/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BRAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 10.331.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 22 août 1972, acte publié au Mémorial C n° 169 du 18 octobre 1972, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 janvier 1975, acte publié au Mémorial C n° 57 du 27 mars 1975, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 73 du 6 avril 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1986, acte publié au Mémorial C n° 203 du 18 juillet 1986.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRAND S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(24142/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BULFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 46.496.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

(24143/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

26693

BULFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 46.496.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 1999
tenue au siège social de la société*

Résolutions

Sont renommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:
M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;
M. Jean-Marc Debaty, Directeur de sociétés, demeurant à Strassen.
Est renommée Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans:
la société VAN CAUTER, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.
Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour extrait conforme
BULFIN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24144/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 avril 1999

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Réviseur Externe Indépendant, la société Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., pour une durée d'une année.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 1999

L'assemblée décide de renouveler les mandats de tous les Administrateurs pour une durée de trois ans.
Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2002.
L'assemblée décide également de reconduire le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Paul-François Gauvin.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
BANQUE NATIONALE DE PARIS
(LUXEMBOURG) S.A.

P.-F. Gauvin A. Kayser-Neuss

(24141/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.466.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 22 avril, à 10.00 heures à Strassen.
S'est réunie au siège social de la société l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de CORLUY LUXEMBOURG S.A. à Strassen, 283, route d'Arlon.

Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Marc Corluy, président de société, demeurant à Bredabaan, 879 à B-Brasschaat.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Jean-Marie Ponsard, administrateur de société, demeurant Chemin des Espagnols, 258 à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Andrée Molitor, administrateur de société, demeurant rue de Luxembourg, 242 à L-Bertrange.

Composition de l'Assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires dont le nom, prénom, profession et domicile ou la raison sociale et siège social, ainsi que le nombre de titres de chacun sont repris sur la liste de présence ci-annexée.

Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. Elle demeurera ci-annexée après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau. (annexe 1)

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert d'acter:

I. La présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur,
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31.12.98,
3. Approbation de l'affectation des résultats au 31.12.98,
4. Conversion du capital en Euros,
5. Ajustement du montant du capital social en Euros; modification des statuts,
6. Modification au paragraphe 5 de l'article 3 des statuts,
7. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué,
8. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur,
9. Renouvellement des mandats des Administrateurs,
10. Divers.

II. Il existe actuellement 50.000 actions. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur l'ordre du jour, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Chaque action donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'Assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération

L'Assemblée aborde l'ordre du jour.

Monsieur le Président donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration (annexe 2) et du Rapport du Réviseur (annexe 3).

Il soumet ensuite à l'Assemblée, pour examen et approbation, le bilan, le compte de profits et pertes et l'affectation des résultats au 31.12.98 (annexe 4).

Il demande à l'Assemblée la ratification de la conversion du capital social en Euros au 1^{er} janvier 1999.

Il propose à l'Assemblée d'augmenter le capital par incorporation des bénéfices reportés; le capital social initial était de LUF 50.000.000,- (soit l'équivalent de Euros 1.239.467,62) représenté par cinquante mille (50.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000), entièrement libérées. Après incorporation des bénéfices reportés à concurrence de Euros 532,38, le capital social sera de Euros 1.240.000,-, représenté par cinquante mille (50.000) actions de vingt-quatre Euros quatre-vingts Cents (24,80), entièrement libérées.

Il propose d'ajouter au paragraphe 5 de l'article 3 des statuts la phrase: «pouvant faire et accepter des paiements»

Il demande à l'Assemblée l'autorisation de déléguer à M. Koenraad Van der Borgh la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation, sous réserve de l'agrément de la Banque Centrale de Luxembourg.

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Il demande à l'Assemblée de renouveler les mandats des administrateurs:

- M. Stefan Casteleyn,
- M. Marc Corluy,
- M. Walter Mettens,
- Mme Andrée Molitor,
- M. J.-M. Ponsard,
- M. Remi Van Ballaer,
- M. Koenraad Van Der Borgh.

Résolutions

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- le bilan, le compte de profits et pertes et l'affectation des résultats sont approuvés, la date de mise à disposition du dividende de BEF 3.000.000,- est fixée au 20 mai 1999;

- ratification de la conversion du capital social en Euros et approbation de l'augmentation du capital social par incorporation des bénéfices reportés;

- décision de modifier le paragraphe 5 de l'article 3 pour avoir la teneur suivante:

«5. Distribuer des parts d'organismes de placement collectif admis à la commercialisation au Luxembourg, pouvant faire et accepter des paiements.»

- En application de la résolution qui précède l'article 3 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant à l'activité de professionnel du secteur financier intervenant pour son propre compte dans le sens le plus large autorisé par la loi relative au secteur financier.

Dans le cadre de cette activité, elle peut au Grand-Duché ainsi qu'à l'étranger, tant pour le compte de tiers que pour son propre compte:

1) acheter, vendre, souscrire, arbitrer, acquérir ou céder par tout autre moyen, tous titres, actions, obligations ou autres titres similaires ou assimilés, cotés ou non cotés, coupons, droits ou produits dérivés, par toute voie et à toute place qu'elle jugera convenir;

2) opérer la négociation et l'arbitrage, tant sur le marché au comptant qu'au marché à terme, de toute opération de change tant en devises en compte qu'en billets de banque;

3) effectuer toutes opérations généralement quelconque sur or, pièces de monnaie d'or et d'argent, autres métaux précieux;

4) gérer des patrimoines pour compte de tiers, fournir des conseils en matières de placement et, à cet effet procéder à tous placements ou investissements en produits financiers;

5) distribuer des parts d'organisme de placement collectif admis à la commercialisation au Luxembourg, pouvant faire et accepter des paiements.

L'énumération ci-dessus est purement énonciative et non limitative. La société pourra accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

La société pourra ainsi s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont susceptibles de promouvoir le sien.»

- approbation de la nomination de M. Koenraad Van Der Borgh à la fonction d'administrateur-délégué;

- décharge est donnée aux Administrateurs et au Réviseur pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998;

- renouvellement des mandats sont donnés aux Administrateurs, les mandats prendront fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire;

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Strassen, le 22 avril 1999.

	<i>Le Bureau</i>		
Signature	Signature	Signature	
Scrutateur	Secrétaire	Président	

Enregistré à Mersch, le 21 mai 1999, vol. 124, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24162/228/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CORLUY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.466.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 22 avril 1999 que:

- Monsieur Koenraad Van Der Borgh, administrateur de société, a été nommé administrateur-délégué de la société, avec la charge d'effectuer la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation et membre du comité de direction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 avril 1999.

A. Molitor	J.-M. Ponsard
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Mersch, le 21 mai 1999, vol. 124, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24163/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 55.903.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

V. Jean	N. Tejada
<i>Mandataire Commercial</i>	<i>Mandataire Commercial</i>

(24146/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CEPAM S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER, Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 38.519.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

(24157/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CEPAM S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER, Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 38.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 1999

- La cooptation de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, Mondercange en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2002.
- La démission de Monsieur Jean-Paul Defay de son mandat de Commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent est nommée en son remplacement comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER
CEPAM S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24158/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CAIPIRINHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 38, rue de la Semois.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 20 mai 1999

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures.

Il résulte de la liste de présence que les trois actionnaires, représentant l'intégralité du capital:

- Monsieur José Dos Reis Tavares Martins, administrateur de sociétés,
- Madame Maria Ramos Martins, administrateur de sociétés,
- Monsieur Pedro Manuel Dos Santos, administrateur de sociétés,

sont présents et ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Madame Maria Ramos Dos Santos est nommée administrateur-délégué. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa signature.

La réunion est clôturée à 11.30 heures.

Le Conseil d'Administration

- Monsieur Pedro Manuel Dos Santos, Président,
- Monsieur José Dos Reis Martins, administrateur,
- Madame Maria Ramos Martins, administrateur,
- Madame Antonia Flor Dos Santos, administrateur.

P. M. d. Santos J. d. Reis Martins
M. Ramos Martins A. Flor d. Santos

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24145/604/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CO.LO.FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.935.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Giancarlo Balatti, administrateur de sociétés, Chiavenna (Italie);

Monsieur Michele Capurso, employé privé, Luxembourg;

Madame Frédérique Mignon, employée privée, Arlon.

Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., Commissaire aux Comptes, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour CO.LO.FIN. INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24154/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CAMCA ASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 9, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 58.149.

L'assemblée générale du 6 avril 1999 a décidé d'enregistrer les démissions de Monsieur Robert Delalande, de ses fonctions de président et d'Administrateur, et de Messieurs Yves Le Clézio et Denis Mauss, de leurs fonctions d'Administrateur.

En outre, l'assemblée générale du 6 avril 1999 a décidé de ratifier la cooptation des administrateurs suivants, décidée lors du conseil d'administrateur du 19 mars 1999:

- Monsieur Jacques Chaise, administrateur, demeurant à Ferme d'Ecurey, 55290 Montiers-sur-Saulx,
- Monsieur Marc Chichery, administrateur, demeurant au 31, rue Ginoux, 75015 Paris,
- Monsieur Jean-Marie Pobelle, administrateur, domicilié à Grand-rue, 25390 Loray,
- Monsieur Alain Diéval, administrateur, domicilié au 18, rue d'Allonne, BP 10311, 60026 Beauvais Cedex.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24148/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CAMCA REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 41.766.

L'assemblée générale du 6 avril 1999 a décidé d'enregistrer les démissions de Monsieur Robert Delalande, de ses fonctions de président et d'Administrateur, et de Messieurs Yves Le Clézio et Denis Mauss, de leurs fonctions d'Administrateur.

En outre, l'assemblée générale du 6 avril 1999 a décidé de ratifier la cooptation des administrateurs suivants, décidée lors du conseil d'administrateur du 19 mars 1999:

- Monsieur Jacques Chaise, administrateur, demeurant à Ferme d'Ecurey, 55290 Montiers-sur-Saulx,
- Monsieur Marc Chichery, administrateur, demeurant au 31, rue Ginoux, 75015 Paris,
- Monsieur Jean-Marie Pobelle, administrateur, domicilié à Grand-rue, 25390 Loray,
- Monsieur Alain Diéval, administrateur, domicilié au 18, rue d'Allonne, BP 10311, 60026 Beauvais Cedex.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24149/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CAR-RENTING, Société à responsabilité limitée.

La soussignée, DERFICE BUSINESS CENTRE, renonce formellement à la domiciliation de la société à responsabilité limitée CAR-RENTING à l'adresse suivante:

3, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, à partir du 31 mai 1999.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 1999.

DERFICE BUSINESS CENTER LTD

Signature

La Direction

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24150/692/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CLAREMONT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 46.982.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 1^{er} mars 1999

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele, scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1998;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte des pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

Sonja Müller;

Kamila Grant;

Jean-David van Maele;

sont réélus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. van Maele
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24151/795/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CMB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 40.279.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMB FINANCE S.A.
Signature

(24152/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CMB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 40.279.

De l'Assemblée Générale Annuelle de CMB FINANCE S.A. en date du 27 avril 1999, il résulte la décision suivante:
- le mandat de INTERAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2000;

CMB FINANCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24153/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

AUTOCONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24127/536/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

COLONNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 31, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 66.829.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(24155/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

COLONNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 31, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.829.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 avril 1999 que la cooptation en date du 21 décembre 1998 de LEIGHLANDBRIDGE HOLDINGS LIMITED au poste d'administrateur avec effet au 15 décembre 1998, en remplacement de FLOMATION COMPANY LIMITED, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24156/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

**C.G.B.I. COMPAGNIE GENERALE DE BUREAUTIQUE ET
D'INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.353.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(24159/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

NIZI, COMPAGNIE DES MINES ET METAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.970.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1999.

Signature.

(24160/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CORETRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.228.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(24161/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 30.175.

L'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1998 a décidé de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateur de la société:

- Monsieur Vicent Binamé, Office Manager, ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Forum Bourse, 17, rue des Bains, BP 44, L-2010 Luxembourg;

- Monsieur Mariusz Baranowski, Operations Manager, ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Forum Bourse, 17, rue des Bains, BP 44, L-2010 Luxembourg;

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(24171/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

CYRUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.584.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(24164/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

DDM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.612.

Les bilans au 30 avril 1997 et au 30 avril 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 1999.

Signature.

(24166/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

DDM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.612.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue
en date du 22 septembre 1998 à Luxembourg*

L'assemblée générale ordinaire a pris connaissance des bilans de la société au 30 avril 1997 et au 30 avril 1998 et des raisons qui ont empêché la liquidation d'être clôturée.

Luxembourg, le 25 mai 1999.

Pour extrait conforme et sincère
Signature
Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24167/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

DESTINATION EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Canach.
R. C. Luxembourg B 49.226.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1999.

DESTINATION EUROPE S.A.
Signatures

(24168/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

EVERLUX MARITIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 34.859.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1990, acte publié au Mémorial C no 81 du 21 février 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(24173/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

EXMAR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.901.

De la réunion du Conseil d'Administration de la société EXMAR LUX S.A., en date du 23 avril 1999, il résulte les décisions suivantes:

- MM. Patrick de Brabandere, Paul C. Young, Peter Raes et Michael Steimler ont été cooptés Administrateurs.

De l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EXMAR LUX S.A. en date du 28 mai 1999, il résulte les décisions suivantes:

- Les mandats de MM. Marc Saverys, Nicolas Saverys, Ludwig Criel et Leo Cappoen en tant qu'Administrateurs sont renouvelés pour trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2002.

- Le mandat de KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises est renouvelé pour trois ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2002.

- L'élection définitive de MM. Patrick de Brabandere, Paul C. Young, Peter Raes et Michael Steimler en tant qu'Administrateurs est actée. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2002.

EXMAR LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24174/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

EDI FACILITES, S.à r.l., EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: L-5751 Frisange, 29A, rue Robert Schuman.

H. R. Luxemburg B 69.040.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtssitze in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Hermann-Josef Seip, Informatiker, geboren in Mettlach, am 17. Oktober 1961, wohnhaft in F-57480 Rémeling, 17, rue de Ritzing.

Welcher Komparant in seinen vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersuchte, folgendes zu beurkunden:

Herr Hermann-Josef Seip, vorgenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l., mit Sitz in L-5751 Frisange, 29A, rue Robert Schuman, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 69.040,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 29. März 1999, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Der alleinige Gesellschafter erklärt zu handeln an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter Hermann-Josef Seip beschliesst dem Gegenstand der Gesellschaft, folgendes hinzuzufügen:

- Softwarehandel.

Infolge der vorhergehenden Gegenstandsabänderung beschliesst der alleinige Gesellschafter, Artikel zwei Absatz eins der Satzungen wie folgt abzuändern:

«**Art. 2. Absatz eins - Gegenstand.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Softwarehandel, die Softwareherstellung, Organisation und Unternehmensberatung.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, die Bezeichnung der Gesellschaft von ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING in EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l., in Abkürzung EDI FACILITIES, S.à r.l. abzuändern.

Infolge des obigen Beschlusses, wird Artikel drei der Satzungen wie folgt abgeändert:

«**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l. in Abkürzung EDI FACILITIES, S.à r.l.»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital, ausgedrückt in Luxemburger Franken, in Euro umzuwandeln: das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,-) ergibt ein Gesellschaftskapital von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cents (12.394,68,- Euro).

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter Hermann-Josef Seip beschliesst sodann das Gesellschaftskapital um einhundertfünf Euro und zweiunddreissig Cents (105,32,- Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von zwölftausenddreihundert-

vierundneunzig Euro und achtundsechzig Cents (12.394,68 Euro) auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- Euro) zu bringen, mittels Bareinzahlung von einhundertfünf Euro und zweiunddreissig Cents (105,32,- Euro).

Herr Hermann-Josef Seip hat diesen Betrag von 105,32,- Euro vollständig und in bar eingezahlt, wie er dies dem amtierenden Notar nachweist, und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter Hermann-Josef Seip beschliesst, den Nominalwert der Gesellschaftsanteile auf fünfundzwanzig Euro (25,- Euro) pro Anteil festzusetzen.

Die Zahl der Anteile bleibt auf fünfhundert festgesetzt.

Sechster Beschluss

Infolge der obigen Beschlüsse erklärt der alleinige Gesellschafter, dass Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft wie folgt abzuändern ist:

«**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig (25,-) Euro pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt vom alleinigen Gesellschafter, Herrn Hermann-Josef Seip, Informatiker, wohnhaft in F-57480 Rémeling, 17, rue de Ritzing, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.»

Abschätzung

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt in viertausendzweihundertneunundvierzig (4.249,-) Luxemburger Franken.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Seip, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 1999, vol. 506, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 25. Mai 1999.

J. Gloden.

(24169/213/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

**EDI FACILITES, S.à r.l., EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l.).**

Siège social: L-5751 Frisange, 29A, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 69.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(24170/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

FINALBANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 5.571.

Constituée par-devant feu M^e Tony Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1957, acte publié au Mémorial C, n° 94 du 18 décembre 1957, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1977, acte publié au Mémorial C, n° 37 du 27 février 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juin 1978, acte publié au Mémorial C, n° 223 du 16 octobre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 avril 1987, acte publié au Mémorial C, n° 237 du 28 août 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 mars 1990, acte publié au Mémorial C, n° 368 du 10 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mars 1992, acte publié au Mémorial C, n° 389 du 9 septembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1997, acte publié au Mémorial C, n° 601 du 31 octobre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mars 1998, acte publié au Mémorial C, n° 416 du 10 juin 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1998, acte publié.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINALBANO S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(24177/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

ESTORIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.249.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 mai 1998

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele, scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 2.000 actions était représentée et donc l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1997;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte des pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1997 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 1998 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

M. James Grossick;
M. Simon Peter Elmont;
Mme Jean Lanyon

sont réélus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. van Maele
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24172/795/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

E & Y CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.734.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 1999 que les administrateurs suivants:

- Monsieur Josef Galein, 58, avenue Marcel Coppyn, B-1310 Terhulpen;
 - Monsieur René Geerkens, 30, Strippestraat, B-3600 Genk;
 - Monsieur L. Wartluft, Little Broke Drive 2277, Dunwoody Georgia 30.338, USA;
- ont été remplacés par:

- Monsieur Michael Poehner, résidant à Basking Ridge, NG 07920 USA;
- Monsieur Ronald Mc Culloch, résidant à Richmond, TW9 1PL, Angleterre.

Luxembourg, 18 mai 1999. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 524, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24175/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

FILM FINANCES SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.340.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour FILM FINANCES SERVICES LUXEMBOURG S.A.
MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.

Signature

(24176/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

FINANCIERE FAAA S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois.

Siège social: L-2132 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.609.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE FAAA S.A.

Signature

Administrateur

(24178/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 47.163.

Le siège social de la société a été transféré de L-1247 Luxembourg, 12, rue de la Boucherie à L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24179/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

FOURRURES SCHEITLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.465.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 21 mai 1999, vol. 132, fol. 37, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 mai 1999.

Signature.

(24180/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

GALLIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 39.552.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(24181/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 63.668.

*Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 25 mai 1999 à 14.00 heures*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY S.A. tenue en date du 25 mai 1998 que:

1. Les administrateurs de GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY S.A. décident de changer l'adresse de la société du 4, avenue J. P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 128, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24183/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

GARAGE INTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.077.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour la S.à r.l. GARAGE INTINI
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(24182/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

GLOBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 55.082.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 517, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(24184/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

GRIGNAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.665.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour GRIGNAN HOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(24185/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

HALLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.066.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 221 du 22 mai 1995.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALLOW S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(24186/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INDEPENDENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.112.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 517, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(24189/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

I.C.E. LUX INTERNATIONAL CLEANING
ENTREPRISE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: Niederanven, Zone Industrielle Bombicht 1A.
H. R. Luxembourg B 9.411.

AUSZUG

Es geht aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 1998 hervor, dass PEDUS SERVICE, S.à r.l. als «Commissaire aux Comptes» bestimmt wurde. Die Dauer des Mandates wurde auf sechs Jahre festgelegt.

Luxembourg, den 19. Mai 1999.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24187/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

IMMO-CHARLEMAGNE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 56.545.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 1999

1. Les actionnaires décident à l'unanimité de révoquer LUX-AUDIT S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes, et ce avec effet immédiat. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Les actionnaires nomment à l'unanimité la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège 2, Parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach, au poste de Commissaire aux Comptes.

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2002.

Windhof, le 2 avril 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Capellen, le 28 mai 1999, vol. 134, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(24188/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INTERCAPITAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

(24193/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INTERCON S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.747.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(24194/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INTERCON S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.747.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(24195/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INTERCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.747.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(24196/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INITIATIVES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 50.218.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24190/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INITIATIVES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 50.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 1999

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame Diana Rossi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour INITIATIVES IMMOBILIERES S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(24191/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INTERFINANCE INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1999.

(24197/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INSTITUTION DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.206.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 3 novembre 1998

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele, scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 125 actions était représentée et donc l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 août 1998;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Ré-nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte des pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 août 1998 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant au 31 août 1998 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

Sonja Müller;

Vincenzo di Pasquale;

Jean-David van Maele;

sont réélus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. van Maele
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24192/795/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INTER MARINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 31, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 46.160.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 517, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(24198/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

INTER MARINE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 31, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 46.160.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 avril 1999 que les administrateurs sortants, M. Jean Sunier, M. Henri-Jean Dubois-Ferrières et M. Marcel Gillioz ainsi que le commissaire aux comptes sortant FIDUCIOR S.A., Genève, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour un nouveau terme de 6 ans.

Pour extrait conforme

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1999, vol. 517, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24199/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

JOHN BENETT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.485.

Avec effet au 5 mai 1999, la société CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., 27, avenue Monterey, Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société anonyme JOHN BENETT HOLDING S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart, Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker, donnent leur démission respectivement de leurs fonctions d'administrateur et de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24206/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

ISOFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 59.655.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 1999.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE
ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

N. Tejada P. Visconti
Mandataire Commercial Sous-Directeur

(24200/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.916.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour IXOS HOLDING S.A.
Société Anonyme

CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(24201/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.916.

L'assemblée générale statutaire du 7 avril 1999 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Marie-José Reyter en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Pour IXOS HOLDING S.A.
Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24202/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

JAN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1343 Luxemburg, 2, montée de Clausen.
H. R. Luxemburg B 69.644.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. Mai 1999

Es wurde folgendes beschlossen:

Erster Beschluss

Die Dame Diana Pippig-Galli, wohnhaft in Tetingen wurde zur Technischen Geschäftsführerin ernannt für den Bereich Restaurant.

Zweiter Beschluss

Herr Ladislav Prochazka und Frau Diana Pippig sind einzeln bis LUF 50.000,- unterschriftsberechtigt die Gesellschaft zu verpflichten, ab LUF 50.000,- müssen beide Geschäftsführer gemeinsam unterschreiben.

Luxemburg, den 27. Mai 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24203/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.195.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

(24204/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.195.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1999

- La démission de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre, pour des raisons personnelles de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- la société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour J.D. FARRODS GROUP (LUXEMBOURG) S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24205/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 25.149.

Les comptes annuels au 30 novembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour J.P. MORGAN FUND SERVICES, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(24207/013/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 25.149.

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999, a pris les décisions suivantes:

Conseil d'Administration:

Les actionnaires ont réélu Messieurs Christian Jacobs et James B. Broderick et ont également élu Monsieur Pablo Forero à la fonction d'administrateur.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Réviser d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été élue Réviser d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 1999.

Pour J.P. MORGAN FUND SERVICES, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK
LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24208/013/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 49.663.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(24209/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 49.663.

—
L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999 a pris les décisions suivantes:

Conseil d'Administration

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Messieurs Christian M. Jacobs, James B. Broderick, Philippe L. Coppé, Prof. Dr. Leohnard Gliske et Comte Diego du Monceau de Bergendal.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été réélue Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 1999.

Pour J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24210/013/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

K.N.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 44.280.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire lors de la réunion du 6 mai 1999

1) Démission de Monsieur R. Pottok au poste d'Administrateur

2) Nomination de la société MANAGEMENT ASSISTANCE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, comme administrateur pour terminer le mandat de Monsieur R. Pottok.

Luxembourg, le 21 mai 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour K.N.L. S.A.

FIDUCIAIRE J. TREIS

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24215/601/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 56.355.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(24211/013/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 56.355.

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999 a pris les décisions suivantes:

Conseil d'Administration

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Messieurs James B. Broderick, Pablo Forero et Taylor H. Smisson. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été réélue Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 1999.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24212/013/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Niederanven, Zone Industrielle Bombicht 1A.
H. R. Luxemburg B 37.458.

AUSZUG

Es geht aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Oktober 1998 hervor:

1. Der Rücktritt von Herrn Prof. Adolf Theis als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen.

2. Der Verwaltungsrat setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

- Herr Peter Dussmann, Friederichstrasse 90, D-10117 Berlin

- Dr Manfred Hede, Friederichstrasse 90, D-10117 Berlin

- Herr Jos Nosbuch, 44, rue Clairefontaine, L-9220 Diekirch.

Ihre Mandate enden anlässlich der Generalversammlung welche im Jahre 2004 stattfindet.

3. Herr Jos Nosbuch wurde als «administrateur-délégué» bestimmt.

4. PEDUS SERVICE, S.à r.l. wurde als «Commissaire aux Comptes» ernannt. Das Mandat endet anlässlich der Generalversammlung welche im Jahre 2004 stattfindet.

Luxemburg, den 19. Mai 1999.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24216/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Mc BRIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.462.

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 1999

Les actionnaires de la société Mc BRIDE HOLDING S.A., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Démission et décharge aux administrateurs Messieurs David Cocksedge, Jesse Hester et Marc-Hubert Tripet.

2. Démission et décharge au commissaire aux comptes la société FIRI TREUHAND, G.m.b.H.

3. Nomination en tant que nouveaux administrateurs de Messieurs Jean Lambert, Roberto Verga et Antonio Mandra.

4. Nomination en tant que nouveau commissaire aux comptes de VECO TRUST S.A., Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 17, rue Nic. Martha, L-2133 Luxembourg, au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 3 mai 1999.

Pour Mc BRIDE HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24224/744/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Les comptes annuels au 30 novembre 1998, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(24213/013/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 25.148.

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1999 a pris les décisions suivantes:

Conseil d'Administration

Les actionnaires ont réélu comme administrateurs Messieurs Christian M. Jacobs, James B. Broderick, Philippe L. Coppé, Prof. Dr. Leohard Gliske et Comte Diego du Monceau de Bergendal.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2000 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été réélue Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 1999.

Pour J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, SICAV
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24214/013/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.112.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 429 du 2 novembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABRADOR FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(24217/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MARMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.900.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 716 du 22 décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 565 du 4 août 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARMO S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(24222/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

LADY-SHOP CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1010 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour la S.à r.l. LADY-SHOP CHAUSSURES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(24218/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.500.

Le bilan abrégé au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(24219/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.500.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 4 mars 1999 au siège social

L'Assemblée acte et accepte la démission de Monsieur Guy Godart présentée en date du 5 mars 1998. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Guy Godart pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Le Conseil d'administration se compose de:

- Monsieur Constant Pafsidès, dirigeant de sociétés, demeurant à Joigny (F)
- Monsieur Jean-Claude Savary, administrateur de sociétés, demeurant à Bercher (CH)
- Monsieur Gilbert Barbey, agent de voyage, agent de voyage, demeurant à Echallens (CH)

Le Commissaire aux comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24220/520/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

**EUROPE ORGANISATION S.A., Société Anonyme,
(anc. MEUBLIMMO FIN S.A.).**

Siège social: Luxembourg-Weimershof.
R. C. Luxembourg B 49.872.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEUBLIMMO FIN S.A., avec siège social à Luxembourg-Weimershof, constituée suivant acte notarié du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 174 du 15 avril 1995, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 52 du 27 janvier 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nelly Becker, comptable, demeurant à Born.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tania Seyler, secrétaire, demeurant à Bettange-Mess.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale en EUROPE ORGANISATION S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en EUROPE ORGANISATION S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de participations financières sous la dénomination de EUROPE ORGANISATION S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Moris, N. Becker, T. Seyler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 1999, vol. 116S, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mai 1999.

G. Lecuit.

(24225/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

**EUROPE ORGANISATION S.A., Société Anonyme,
(anc. MEUBLIMMO FIN S.A.).**

Siège social: Luxembourg-Weimershof.

R. C. Luxembourg B 49.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mai 1999.

G. Lecuit.

(24226/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MALEV RT.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.937.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ
Signature

(24221/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MATRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.729.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(24223/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MEZZONEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 31.864.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Le Conseil d'Administration de C.I.M. SERVICES S.A.

Responsable de la Domiciliation de

MEZZONEN S.A. en liquidation

représenté par

F. Theyry

(24227/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

ATECH CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 7 mai 1999.

2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Michele Canepa, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 7 mai 1999.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATECH CORPORATION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le six mai à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions 3.199

2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, une action 1

Total: trois mille deux cents actions 3.200

Le comparant sub 1) intervient comme fondateur tandis que le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,-LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
 - b) Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 - c) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.
 - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: M. Canepa, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 116S, fol. 74, case 1. – Reçu 12.909 francs.
- Le Receveur (signé): J. Muller.*
- Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 1999. F. Baden.
- (24296/200/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.
-

ATMOSFAEHR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. La société CYGNUS GROUP LTD avec siège social à The Creque Building, Upper Main Street, Tortola, Road Town, British Virgin Islands,
ici représentée par Monsieur Kristian Groke, Expert-Comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrangle;
en vertu d'une procuration sous seing privé;
 2. La société WIZARD, S.à r.l. avec siège social à 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg
ici représentée par Monsieur Hervé Pecourt, comptable, demeurant à F-57970 Yutz, 106, rue du Président Roosevelt;
en vertu d'une procuration sous seing privé;
- Les deux (2) procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATMOSFAEHR S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) divisé en 1.240 (mille deux cent quarante) actions de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 et pour la première fois le 11 mai 2000. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année Sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société CYGNUS GROUP LTD, prédite	1.239 actions
- La société WIZARD, S.à r.l., prédite	1 action
Total:	1.240 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ soixante cinq mille francs (LUF 65.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999:
 - Kristian Groke, 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous;
 - WIZARD, S.à r.l., 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg;
 - CYGNUS GROUP LTD, The Creque Building, Upper Main Street, Tortola, Road Town, British Virgin Islands.

Chacun des administrateurs peut représenter et engager la société pour toute transaction avec sa seule signature.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1999:

Monsieur Hervé Pecourt, demeurant à F-57970 Yutz, 106, rue du Président Roosevelt.

4. Le siège social de la société est établi à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Groke, H. Pecourt, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 1999, vol. 841, fol. 61, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 mai 1999.

C. Doerner.

(24297/209/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. La société de droit de l'Etat du Delaware AMERICAN BLUE TOMATO GROUP INC. avec siège social à Lockermanstreet 15, Dover-Delaware,

ici représentée par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7349 Heisdorf 5, rue Baron de Reinach, agissant en sa qualité de président en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 29 avril 1999.

2. La société de droit de l'Etat du Delaware BLUE TOMATO FINANCIAL HOLDING INC., avec siège social à Lockermanstreet 15, Dover-Delaware,

ici représentée par Madame Brigitte Duys, sans état, demeurant à B-2000 Anvers, Beggaardenstraat 23, agissant en sa qualité de vice-présidente en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 29 avril 1999.

Lesquelles comparantes, présentes ou représentées comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles ont décidé de constituer entre elles.

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Heisdorf.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations juridiques et matérielles, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, se rapportant à la production graphique et publicitaire, l'achat, la vente, en gros et au détail, l'importation, l'exportation, la création, le conditionnement, la conception de tous produits

et réalisations publicitaires, la création de dessins, d'illustrations, de layouts et autres projets, la mise au net, la photogravure, l'imprimerie, la photographie, les réalisations vidéo et télévisées, l'emballage, la création d'événements, de concours, la promotion en général, l'insertion d'annonces et encarts dans la presse, l'affichage, le lettrage et la découpe informatisée, la construction et la décoration de stants et de vitrines, le routage, le direct-mailing, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de cadeaux d'affaires, l'édition de périodiques et de magazines, de livres, le marketing et toutes autres études, créations et réalisations dans le domaine de la communication en générale.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) représenté par cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,- LUF) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société de droit de l'Etat du Delaware AMERICAN BLUE TOMATO INC. avec siège social à Lookermanstreet 15, Dover-Delaware, cinquante actions	50
2. La société de droit de l'Etat du Delaware BLUE TOMATO FINANCIAL HOLDING INC., avec siège social à Lookermanstreet 15, Dover-Delaware, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 1.250.000,- LUF se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 50.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a) La société de droit de l'Etat du Delaware AMERICAN BLUE TOMATO GROUP INC. avec siège social à Lookermanstreet 15, Dover-Delaware, représentée par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach, agissant en sa qualité de présidente en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 29 avril 1999.

b) La société de droit de l'Etat du Delaware BLUE TOMATO FINANCIAL HOLDING INC., avec siège social à Lookermanstreet 15, Dover-Delaware, ici représentée par Madame Brigitte Duys, sans état, demeurant à B-2000 Anvers, Beggaardenstraat 23, agissant en sa qualité de vice-président en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 29 avril 1999.

c) La société de droit de la République de Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC (UTS), avec siège social à Panama-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella Vista, représentée par son vice-président Madame Brigitte Duys, sans état, demeurant à B-2000 Anvers, Beggaardenstraat 23.

2. Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans la société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., établie et ayant son siège social Lookermanstreet 15 à Dover-Delaware,

3. Le siège social de la société est fixé à L-7349 Heisdorf 5, rue Baron de Reinach.

4. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme BLUE TOMATO INTERNATIONAL S.A., à savoir:

- La société de droit de l'Etat du Delaware AMERICAN BLUE TOMATO GROUP INC. avec siège social à Lockermanstreet 15, Dover-Delaware,
- La société de droit de l'Etat du Delaware BLUE TOMATO FINANCIAL HOLDING INC., avec siège social à Lockermanstreet 15, Dover-Delaware,
- La société de droit de la République de Panama UNIVERSAL TAX SYSTEM, INC (UTS), avec siège social à Panama-City, 53rd, Street East, Marbella, Bella Vista,

Lesquels membres, présents respectivement représentés comme dit ci-avant, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Udo Pontzen, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant.

Date qu'en tête des présentes, et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire par leurs, nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Pontzen, B. Duys, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 116S, fol. 82, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 mai 1999.

P. Decker.

(24298/206/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

COSTAMAR FINANCES HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. BAYSIDE GROUP SERVICES LTD, société avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), ici représentée par Monsieur Elo Rozenewajg, M.B.A., demeurant à L-Mamer, agissant en sa qualité de mandataire général selon une procuration générale émise en date du 19 janvier 1999.

2. Mademoiselle Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COSTAMAR FINANCES HOLDING.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent dix mille Euro (410.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à six cent mille Euro (600.000,- EUR) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ou sans émission d'actions nouvelles ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés et les primes d'émission en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année Sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de mai à 14.30 heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.
- 3) Par dérogation à l'article 8 des statuts, le premier Président du Conseil d'Administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier Conseil d'Administration de la société.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à seize millions cinq cent trente neuf mille trois cent cinquante-neuf francs luxembourgeois (16.539.359,- LUF)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 225.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d' administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques Benzeno, M.A. of Economics, demeurant à CH-Genève.
 - b) Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à L-Mamer.
 - c) Monsieur André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à L-Hobscheid.
 - d) Mademoiselle Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Est appelé aux fonctions de Président du conseil d'administration: Monsieur Jacques Benzeno, prénommé.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.
6. Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.
Singé: E. Rozencwajg, M.-P. Mockel, G. Lecuit.
Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 68, case 6. – Reçu 165.394 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 1999.

G. Lecuit.

(24299/220/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

SAPEURS-POMPIERS - COMMUNE DE STEINSEL - SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE - POMPJEEN STESEL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-7339 Steinsel, 1, rue des Vergers.

Die Artikel 1.1, 1.2, 3.4, 4.1, 6, und 14 der abgeänderten Statuten vom 19. Juli 1995 werden durch die Artikel 1.1, 1.2, 3.4, 4.1, 6, und 14 ersetzt welche in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. Januar 1999 genehmigt wurden.

1.1 Die Gesellschaft SAPEURS-POMPIERS - COMMUNE DE STEINSEL - SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE - POMPJEEN STESEL, A.s.b.l. (nachstehend die Vereinigung genannt) ist der freiwillige Zusammenschluss von Männern, Frauen und Jugendlichen zu einer Hilfsorganisation bei Bränden und anderen Notständen.

1.2 Die Vereinigung steht freiwillig, ehrenamtlich und autonom im Dienste der Gemeinde laut Gemeindegesetz vom 13. Dezember 1988, sowie dem grossherzoglichen Reglement vom 7. Mai 1992 über die Organisation des Feuerwehr- und Rettungsdienstes und laut Konvention mit der Gemeindeverwaltung vom 31. Januar 1995.

3.4 Die unter Art. 3.3 zitierten werden in verschränkter Reihenfolge auf die Dauer von 4 Jahren von der Generalversammlung in geheimer Wahl ermittelt und zwar so, dass die Wahl des Kommandanten, des Instructors, der Hälfte der Sektionchefs, des Mannschaftsvertreters und des Kassierers in die Mitte der Amtszeit des Unterkommandanten, der restlichen Sektionchefs, des Jugendleiters und des Sekretärs fällt.

Als gewählt gelten die Personen die im ersten Wahlgang die absolute Majorität erhalten. Ist ein zweiter Wahlgang erforderlich so bleiben doppelt soviel Kandidaten auf der Liste als Posten zu besetzen sind. Dies sind die Kandidaten mit

den meisten Stimmen beim ersten Wahlgang. Als gewählt gelten die Kandidaten die die meisten Stimmen auf ihr Konto verbuchen konnten.

Bei Stimmgleichheit ist zuerst die Ausbildung, dann das Dienstalter ausschlaggebend.

4.1 Aktives Mitglied kann jeder unbescholtene männliche oder weibliche Bürger werden. Er muss in der Gemeinde wohnen, beziehungsweise in einer Nachbargemeinde und höchstens 3 Kilometer von Steinsel entfernt.

- Jugendliche vom 10. bis zum 16. Lebensjahr (Bezugsdatum 1.9), wenn die schriftliche Zustimmung der Eltern, resp. des Erziehungsberechtigten vorliegt. Sie sind Mitglied der Jugendfeuerwehr.

- Erwachsene vom 16. bis zum 60. Lebensjahr.

Bis zum 18. Lebensjahr ist auch hier die Zustimmung der Eltern, resp. des Erziehungsberechtigten erforderlich. Sie bilden die Erwachsenenabteilung. Bei ihrem Eintrittsgesuch muss ein rezenter Auszug d.h. weniger als 3 Monate alt aus dem Strafregister vorgelegt werden.

Ab 50. Lebensjahr erfolgt die Aufnahme ohne Anrecht auf Sterbegeld und «Allocation de vétérance».

6. Ordnungsmassnahmen

Bei Verstössen gegen die Statuten der Vereinigung können nachfolgende Ordnungsmassnahmen ergriffen werden;

a) Verweis unter vier Augen durch den Kommandanten und den Mannschaftsvertreter;

b) Verweis durch den Vorstand;

c) Ausschluss aus der Vereinigung laut Art. 3.7 dieser Geschäftsordnung;

d) alle Chargierten können ihres Postens durch den Vorstand enthoben werden, wenn sie gegen die Statuten der Vereinigung verstossen, ihren Pflichten nicht gewachsen sind oder sie vernachlässigen.

Gegen diese Ordnungsmassnahmen steht jedem aktiven und inaktivem Mitglied das Recht auf Beschwerde anlässlich der nächsten Generalversammlung zu. Der Rekurs muss spätestens 2 Tage vor der Generalversammlung schriftlich eingereicht werden.

14. Die Umänderung der Statuten der Vereinigung sind in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. Januar 1999 mit 18 Ja-Stimmen und 0 Gegenstimme, bei 0 Enthaltungen angenommen worden.

Steinsel, le 27 janvier 1999.

Unterschriften.
Reproduction certifiée
conforme à l'original
Signature
Le Bourgmestre

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1999, vol. 523, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24291/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

ALLCOM LUXEMBOURG S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. La société de droit de l'état du Delaware UBINVEST GROUP USA INC., avec siège social à Lookermanstreet, 15, Dover-Delaware,

ici représentée par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7349 Heisdorf 5, rue Baron de Reinach, agissant en sa qualité de président en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 21 mars 1997.

2. La société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., établie et ayant son siège social Lookermanstreet 15 à Dover-Delaware,

ici représentée par Madame Brigitte Duys, sans état, demeurant à B-2000 Anvers, Beggaardenstraat 23, agissant en sa qualité de vice-présidente en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 28 février 1997.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'elles vont constituer entre elles:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination: ALLCOM LUXEMBOURG S.C.I.

Art. 3. Le siège social est établi à Heisdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-) divisé en cent parts (100) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1. La société de droit de l'état du Delaware UBINVEST GROUP USA INC., avec siège social à Lookermanstreet, 15, Dover-Delaware, cinquante parts	50
2. La société de droit de l'Etat du Delaware EUROPEAN BUSINESS OFFICE INC., établie et ayant son siège social Lookermanstreet 15 à Dover-Delaware, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés. L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la Société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée Générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1999 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant pour une durée indéterminée Monsieur Udo Pontzen, prénommé. Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

2. Le siège de la société est établi à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tdtte des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Pontzen, B. Duys, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 116S, fol. 82, case 6. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 mai 1999.

P. Decker.

(24293/206/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

AMAXICO PROPERTIES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. La société de droit de l'Etat du Delaware AMERICAN BLUE TOMATO GROUP INC., établie et ayant son siège social Lookermanstreet 15 à Dover-Delaware,

ici représentée par Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach, agissant en sa qualité de président en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 29 avril 1999.

2. La société de droit de l'Etat du Delaware BLUE TOMATO FINANCIAL HOLDING INC., établie et ayant son siège social Lookermanstreet 15 à Dover-Delaware,

ici représentée par Madame Brigitte Duys, sans état, demeurant à B-2000 Anvers, Beggaardenstraat 23, agissant en sa qualité de vice-présidente en vertu d'une décision de l'actionnaire unique du 29 avril 1999.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'elles vont constituer entre elles:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son crédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination: AMAXICO PROPERTIES, S.C.I.

Art 3. Le siège social est établi à Heisdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF) divisé en cent parts (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1. AMERICAN BLUE TOMATO GROUP INC., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2. BLUE TOMATO FINANCIAL HOLDING INC., prénommée, une part	<u>1</u>
Total: cent parts	100

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée Générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de

dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1999 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Libération des parts sociales

Les comparantes déclarent libérer les parts sociales ci-avant créées moyennant apport des objets mobiliers tels qu'énumérés sur l'inventaire annexé au présent acte, et évalués l'ensemble à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Udo Pontzen, prénommé.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

2. Le siège de la société est établi à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Pontzen, B. Duys, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg-Eich, le 17 mai 1999, vol. 116S, fol. 82, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 mai 1999.

P. Decker.

(24294/206/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.093.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 1999

Il en résulte que:

- L'Assemblée approuve la nomination de Monsieur Pierre Auba qui terminera le mandat comme administrateur en remplacement de Monsieur Neme Sabbagh.

- L'Assemblée nomme MONTBRUN REVISION, S.à r.l. comme commissaire de surveillance de la Société.

Pour réquisition-inscription

Pour NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24234/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 59.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour MIRA S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(24228/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 59.887.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 mai 1999

Conseil d'Administration:

Le conseil se compose comme suit:

- M. Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg;
- M. Max Galowich, juriste, demeurant à Strassen;
- M. Raymond Le Lourec, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg;
- M. Jean-Paul Frank, économiste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faiëncerie à L-1510 Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.
Luxembourg, le 3 mai 1999.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24229/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

**JEUNESSES MUSICALES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 8, rue J. P. Koenig.

Statuts en vigueur depuis le 25 février 1999

Les statuts des JEUNESSES MUSICALES fondées le 12 juillet 1946, publiés au Mémorial C, n° 61 du 19 octobre 1946, sont modifiés comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, But, Siège

Art. 1^{er}. Il est créé une association sans but lucratif sous la dénomination de JEUNESSES MUSICALES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

Les JEUNESSES MUSICALES sont placées sous le Haut Patronage de son Altesse Royale Madame La Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Art. 2. L'association a pour but de diffuser parmi la jeunesse la connaissance et le goût de la musique, du théâtre et des arts en général. Elle pourra réaliser cet objet par tous les moyens directs et indirects, y compris l'organisation de Soirées musicales accessibles au grand public.

Les concerts organisés à l'intention du grand public portent la dénomination «Les Soirées de Luxembourg».

L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 3. L'association a compétence pour réaliser ce but dans tout le pays et à l'étranger, s'il échet.

Pour l'organisation des concerts pour jeunes et pour adultes, les JEUNESSES MUSICALES peuvent recourir au concours d'institutions publiques et de personnes et d'organismes privés.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège de l'association est établi à Luxembourg.

Titre II. Des membres

Art. 6. Les associés effectifs sont:

- 1) Monsieur Marc Baden, avocat-avoué, 24, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg,
- 2) Monsieur Marco Battistella, musicien, 1, rue des Champs, L-8376 Kahler,
- 3) Monsieur Fernand Bauer, directeur du Lycée classique, Echternach,
- 4) Monsieur Raymond, dit Remy Franck, journaliste, 7, rue Belle-Vue, L-3345 Leudelange,
- 5) Monsieur Joseph Groben, professeur, 2, Millewee, L-5417 Ehnen,

- 6) Monsieur Guy Jourdain, attaché de direction, 14, rue Schenneberg, L-5372 Munsbach,
 7) Monsieur Fernand Jung, directeur du Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, 9, rue Général Patton, L-4277 Esch-sur-Alzette,
 8) Monsieur Jean-Jacques Kasel, professeur de conservatoire, 28, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,
 9) Monsieur Charles Kerschenmeyer, docteur en droit, 14, rue des Jardins, L-8233 Mamer,
 10) Monsieur Raymond Kleber, commerçant, 20 rue Goethe, L-1637 Luxembourg,
 11) Monsieur Emile Kraemer, diplômé HEC, 79, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,
 12) Monsieur Joseph Kohnen, professeur, 55, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg,
 13) Mademoiselle Yvonne Lentz, professeur d'éducation physique hon., 11C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
 14) Monsieur Lucien Morbach, instituteur hon., 161, rue de Trêves, L-2630 Luxembourg,
 15) Monsieur Hubert Muller, ingénieur-dipl., 5, auf Preimert, L-6955 Rodembourg,
 16) M. Pierre Neuen, délégué hon. de la SACEM, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 17) Monsieur Jean-Pierre Oestreicher, Inspecteur Général hon. de l'enseignement primaire, 11C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
 18) Mademoiselle Anne Pierron, employée privée, 21, rue Dicks, L-3448 Dudelange,
 19) Monsieur Eugène Prim, dirigeant de Banque, 8, an de Bongerten, L-7346 Steinsel,
 20) Monsieur Jean Putz, professeur, 45, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg,
 21) Monsieur Jean Schon, Directeur hon. du Lycée classique, 112A, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,
 22) Monsieur Jean Schumacher, professeur, 51, rue de Bergem, L-5376 Uebersyren,
 23) Monsieur Paul Spang, Directeur hon. des Archives de l'Etat, 36, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg,
 24) Monsieur Ernest Weis, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'Education Nationale, Luxembourg,
 25) Monsieur Jean Wenandy, professeur, 5, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et ceux qui sont admis par la suite.

Le nombre des associés ne peut pas être inférieur à trois. Une cotisation annuelle qui ne peut dépasser 2.000,- francs peut leur être demandée. Seuls les associés effectifs ont droit de vote.

Art. 7. A côté des associés effectifs l'association peut comprendre:

- 1) des membres d'honneur,
- 2) des membres donateurs,
- 3) des membres abonnés.

Art. 8. De nouveaux associés peuvent être admis par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des associés présents ou représentés.

Art. 9. L'exclusion d'un associé peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des 2/3 des associés présents ou représentés. La démission ou l'exclusion d'un membre entraîne la perte de son droit sur ses apports ainsi que sur le fonds social. Il n'a aucun droit au remboursement de cotisations qu'il a payées.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, ses ayants droit ou héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations ou versements effectués.

Art. 11. Les associés ne prennent aucun engagement personnel autre que celui de payer la cotisation fixée le cas échéant par l'assemblée générale.

Art. 12. Les membres d'honneur, les membres donateurs et les membres abonnés n'ont pas la qualité d'associés.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire a lieu annuellement au cours du premier trimestre. Elle est convoquée par le président ou, à son défaut, par un vice-président. Une assemblée générale doit être convoquée extraordinairement lorsqu'un cinquième des associés le demande par écrit.

Le président du conseil d'administration ou son délégué peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire lorsque l'intérêt de l'association le demande.

Les convocations aux assemblées générales sont adressées aux associés par simple lettre huit jours francs au moins avant l'assemblée.

Art. 14. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un vice-président, à moins que le conseil n'en décide autrement.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'art. 16 ci-après, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité, la voix du président de l'assemblée est prépondérante.

Les associés empêchés ou absents peuvent donner à un autre associé pouvoir pour les représenter.

Art. 16. Aucune modification des statuts ne peut être admise si elle n'a été mentionnée dans la convocation à l'assemblée générale et si cette assemblée ne réunit pas au moins les 2/3 des associés présents ou représentés.

Au cas où l'assemblée générale ainsi convoquée ne réunit pas le nombre d'associés exigé, une seconde assemblée peut être tenue qui statue valablement quel que soit le nombre des votants, mais la décision doit dans ce cas être soumise à l'homologation du Tribunal Civil d'Arrondissement de Luxembourg.

Dans tous les cas, la modification doit être votée par les 3/4 des associés présents ou représentés.

La dissolution de l'association est considérée comme une modification des statuts.

Art. 17. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, et inscrits dans un registre spécial.

Les extraits à en produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Sur demande des associés, les décisions de l'assemblée générale leur sont notifiées par circulaire.

Titre IV. Des administrateurs, du commissaire

Art. 18. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et d'un membre, tous élus pour trois ans par l'assemblée générale. Cependant le conseil d'administration reste en fonctions jusqu'à son renouvellement par l'assemblée statutaire.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 19. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association. Il nomme et révoque les titulaires des emplois principaux, détermine leur mission et fixe leurs émoluments; il reçoit, vérifie et arrête les comptes de l'association et les présente à l'assemblée générale annuelle; il ordonne et approuve les dépenses, en effectue ou en autorise le règlement.

Le conseil d'administration peut conclure des baux, vendre, acquérir, échanger tous biens et immeubles, emprunter, hypothéquer les immeubles de la société pour sûreté de ses emprunts, stipuler la voie parée, donner mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions d'office ou autres, avec renonciation à tous droits réels avec ou sans paiement et sans qu'il soit besoin d'en justifier, traiter, transiger, compromettre.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative, et tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les membres absents ou empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration.

Si une réunion du conseil ne s'est trouvée en nombre pour délibérer sur son ordre du jour, une nouvelle réunion, convoquée avec le même ordre du jour, peut délibérer valablement quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 21. L'association est valablement engagée par la signature du Président du conseil d'administration, ou par celle de deux administrateurs.

Art. 22. Le conseil peut déléguer le pouvoir d'engager l'association au président, au secrétaire général et au trésorier auxquels incombe la gestion journalière. Les actes de l'administration journalière sont signés soit par le président, soit par le secrétaire général, soit par le trésorier.

Le conseil peut recourir, pour la réalisation des objectifs définis à l'article 2, à la collaboration d'un ou de plusieurs associés et il peut déléguer ses pouvoirs, en tout ou en partie, à l'un ou à plusieurs de ses membres.

Art. 23. Les opérations de l'association sont surveillées par un commissaire, élu par l'assemblée générale pour trois ans. Il est rééligible.

Il exerce son droit de contrôle en prenant connaissance, sans déplacement, de toutes écritures de l'association. Il soumet à l'assemblée générale le résultat de sa mission avec les propositions qu'il jugera convenables.

Titre V. Bilan, Budgets, Liquidation

Art. 24. Chaque année, un mois avant la réunion de l'assemblée générale statutaire, le compte de l'exercice écoulé est arrêté au 31 décembre et le budget du prochain exercice est dressé. Les comptes et le budget des concerts pour jeunes et des «Soirées de Luxembourg» sont dressés séparément. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale statutaire qui statue en outre sur la décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par un conseil de liquidation composé des administrateurs en fonctions en ce moment.

L'actif, après remboursement du montant versé sur les parts, est attribué à une ou plusieurs oeuvres ou institutions luxembourgeoises sans but lucratif, dont l'objet se rattache à celui de la présente association, conçu de la façon la plus large et tel qu'il est précisé à l'article 2 des présents statuts.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Suivant les élections du 25 février 1999, le conseil d'administration se compose actuellement de:

- M. Jean Wenand, préqualifié, Président,
- M. Marc Baden, préqualifié, Vice-Président,
- M. Remy Franck, préqualifié, Secrétaire Général,
- M. Hubert Muller, préqualifié, Trésorier,
- M. Marco Battistella, préqualifié, Animateur musical.

Luxembourg, le 25 février 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24290/000/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MON GOUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 33.581.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 21 mai 1999, vol. 132, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 mai 1999.

Signature.

(24231/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MON GOUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 33.581.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Echternach, le 21 mai 1999, vol. 132, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 mai 1999.

Signature.

(24232/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

MODELLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.462.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour *MODELLUX S.A.*

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(24230/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

NAVARIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 54.255.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1999, vol. 523, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(24233/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.

H.B.S. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Claude Burger, Gérant de Société, demeurant à Metz-57 (France), 51, rue Emile Obellianne,
2. Monsieur Patrice Houde, Directeur des Ventes, demeurant à Belleville-sur-Meuse-55 (France), 45, Les Closeries,
3. Monsieur Gilles Salles, Gérant de Société, demeurant à Angers-49 (France), 31, boulevard Daviers,

représenté aux fins des présentes par:

- Monsieur Jean-Claude Burger, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 1999,

laquelle procuration, après signature ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

4. Monsieur Ludovic Houde, Technicien, demeurant à Belleville-sur-Meuse-55 (France), 45, Les Closeries.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société constituée entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H.B.S. INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société H.B.S. INTERNATIONAL S.A. a pour objet le commerce de produits liés au bâtiment.

Elle a, en outre, pour objet la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre Euros virgule quatre-vingts cents) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juillet à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Jean-Claude Burger, Gérant de Société, demeurant à Metz-57 (France)	500 Actions
2. Monsieur Patrice Houde, Directeur des Ventes, demeurant à Belleville-sur-Meuse-55 (France) . . .	375 Actions
3. Monsieur Gilles Salles, Gérant de Société, demeurant à Angers-49 (France)	250 Actions
4. Monsieur Ludovic Houde, Technicien, demeurant à Belleville-sur-Meuse-55 (France)	125 Actions
Total:	1.250 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 53.037,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

I- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

II- Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Jean-Claude Burger, Administrateur-Délégué, demeurant à Metz-57 (France),
2. Monsieur Patrice Houde, Administrateur, demeurant à Belleville-sur-Meuse-55 (France),
3. Monsieur Gilles Salles, Administrateur, demeurant à Angers-49 (France).

III- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A.

IV- Le siège social de la société est établi à Livange, route de Bettembourg.

V- Monsieur Jean-Claude Burger est nommé Administrateur-Délégué de la Société H.B.S. INTERNATIONAL S.A.; il peut engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. Burger, P. Houde, L. Houde, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 116S, fol. 60, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Delvaux.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1999.

J. Delvaux.

(24306/208/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 1999.

O-INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.354.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 20 mai 1999 que:

- la démission de M. John Warren en tant qu'administrateur est acceptée. Décharge pour son mandat sera demandée lors de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires.

- M. J. O. H. van Crugten est élu aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

- ces deux résolutions ont effet immédiat.

Mamer, le 27 mai 1999.

Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24236/695/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1999.